

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1572 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**MADIC INDUSTRIES**  
**1155 avenue Jean-Baptiste Godin**  
**33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC**

**SIREN : 389749045**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.  
*A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-1572 rév. 9**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **08/08/2023**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/07/2028**

Le Directeur Général  
*General Director*

DocuSigned by:

  
EE7AC889DDE743F...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1572 Rév. 8.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1572 Rév. 8.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Section Inspection

Attestation N° 3-1572 rév. 9

## ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1572 rév. 9

Organisme d'inspection accrédité :

**MADIC INDUSTRIES**

1155 avenue Jean-Baptiste Godin  
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

### PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.2 - Liquides /		
18.2.3 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501  <b>Débit inférieur ou égal à 50 m3/h</b>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503  <b>Débit inférieur ou égal à 50 m3/h</b>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3g	Ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions, ...) - code 507  <i>Débit inférieur ou égal à 200 m3/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

**18 - METROLOGIE LEGALE / 18.2 - Liquides /**

18.2.9 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification primitive des récipients-mesure #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.9b	Vérification primitive des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire  <i>Avec sabre classique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

**18 - METROLOGIE LEGALE / 18.2 - Liquides /**

18.2.10 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des récipients-mesure #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.10b	Vérification périodique des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire  <i>Avec sabre classique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à  
MADIC INDUSTRIES**

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
CIMATECH	LOT NO 6 6 IMP DU PLATEAU 13770 VENELLES	18.2.3c
DM OUEST	1 rue des Landes 35320 LA BOSSE-DE-BRETAGNE	18.2.3a, 18.2.3c
MADIC INDUSTRIES SAINT ANDRE DE CUBZAC	1155 avenue Jean-Baptiste Godin 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC	Toutes activités
MAINTENANCE ET METROLOGIE PETROLIERE	BD DE L EUROPE 14540 BOURGUEBUS	18.2.3a, 18.2.3c
P2M	510 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 54710 LUDRES	18.2.3c
VEHICULES INDUSTRIELS VAULEON RENAUD	ZONE ARTISANALE DE LA GARE 29670 TAULE	18.2.3c

Date de prise d'effet : **08/08/2023**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1572 Rév. 8.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr